


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20221121-14 Du 21 novembre 2022 GRANGENEUVE REQUALIFICATION ENTRÉE NORD DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A – JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**GRANGENEUVE
REQUALIFICATION ENTRÉE NORD
DEMANDE DE SUBVENTION
DETR 2023**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2023 – dotation d'équipement des territoires ruraux - pour les travaux de requalification de l'entrée nord du bourg.

Cette opération dont le coût s'élève à **643 536.15 € HT**, a pour but la mise en sécurité de l'entrée nord du bourg, traversée par la RD 498, axe supportant un fort trafic et dont le tracé actuel passe à proximité immédiate des habitations. Cette opération permettra également une mise en valeur paysagère, d'autant plus nécessaire qu'Usson est une des portes d'entrée du territoire de l'agglomération Loire Forez et du Département. Enfin cette opération permettra la création d'une liaison douce ralliant le quartier de Grangeneuve au centre bourg.

Cette aide serait particulièrement précieuse dans un contexte budgétaire tendu.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **sollicite** l'attribution d'une subvention auprès des services de l'État dans le cadre de la **DETR 2023** ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL

La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT